



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

223 200 Etablissements

12 110
GWh/an

Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

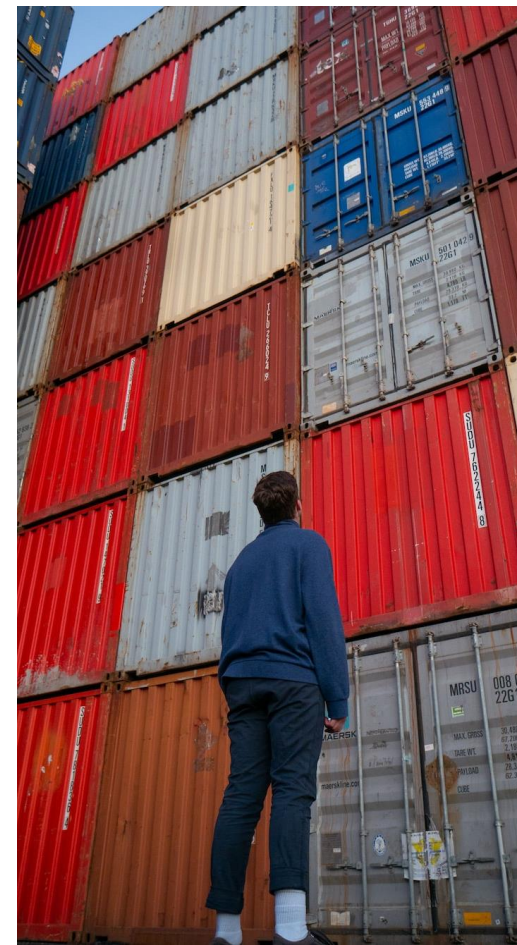
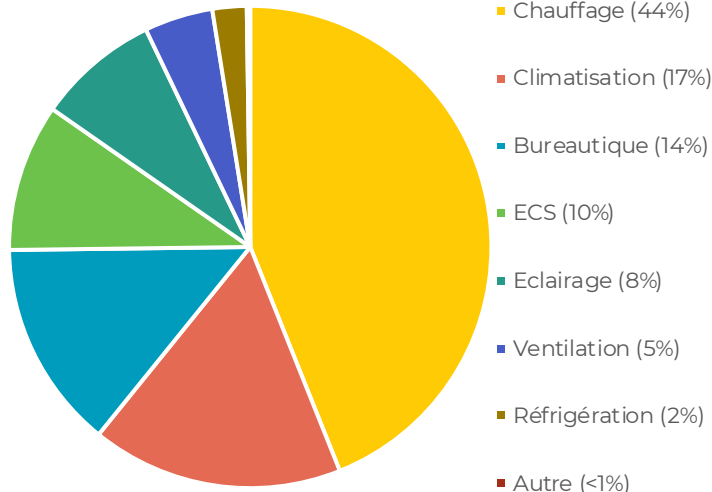
54 000
KWh/an

Consommation énergétique moyenne par établissement

8 700€
HT/an

Facture énergétique moyenne par établissement

Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



1. CHAUFFAGE : 44% de la consommation énergétique totale



Ecogestes

- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes. (Source : ADEME)
- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans l'espace d'accueil de la clientèle (Obligation du plan de sobriété énergétique), 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires « inutiles ». (Source : POUGET Consultants).



Equipements & Travaux

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
 - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-3 000€)
 - Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Sources : ADEME et FranceRénov)
 - Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
 - Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur**. (Sources : ADEME et POUGET Consultants)
 - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
 - Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après 20 ans d'utilisation**. (Source : FranceRénov)
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)
- #### AUTRES
- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)
 - Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation. (Source : CMA Ile de France)
 - Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)
 - Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



2. CLIMATISATION : 17% de la consommation énergétique totale



Ecogestes



Equipements & Travaux

- Optimisez votre température de climatisation.** Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur. (Source : ADEME)
 - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture.** Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation. (Source : ADEME)
 - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation.** Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée. (Source : CCI Oise)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de surventiler en journée. (Source : CMA Occitanie)
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne. (Source : CMA Occitanie)
- Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés (obligation du plan de sobriété énergétique).

- Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.** (Source : POUGET Consultants)
 - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur,** beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage. (Source : ADEME)
 - Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage
- #### AUTRES
- Installez des brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
 - Isolez thermiquement vos locaux, en vérifiant notamment l'étanchéité des portes et la qualité des joints. (Source : CMA, POUGET Consultants)
 - Raccordez votre bâtiment à un réseau de froid. (Source : ADEME)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



3. BUREAUTIQUE : 14% de la consommation énergétique totale

Ecogestes

Eteignez, lorsque cela est possible, votre PC durant vos absences (la nuit, le week-end et au-delà d'une heure d'absence) ainsi que vos écrans, lorsque vous quittez votre lieu de travail.

(Source : ADEME)

➤ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Éteignez l'imprimante entre les utilisations. (Source : ADEME)
- Activez le mode « économies d'énergie » sur votre ordinateur (moins de luminosité, mise en veille après un maximum de 15' d'inactivité etc.) (Source : ADEME)
- Supprimez vos e-mails obsolètes (anciens, invitations d'agenda, spams etc.) présents dans votre messagerie électronique, d'autant plus s'ils contiennent des pièces jointes. (Source : CMA)
- Supprimez vos logiciels inutiles, sources de consommation électrique et entretenez votre système d'exploitation régulièrement (défragmentation, suppression des fichiers temporaires, compression de la base de registre etc.). (Source : ADEME)
- Vérifiez le niveau de luminosité des écrans et réglez la à 50%. (Sources : ADEME & CMA Bourgogne Franche Comté)
- Utilisez le Wifi du travail qui consomme 3 fois moins d'énergie que la 4G et désactivez les outils qui ne vous sont pas utiles : widgets actu ou météo, notifications, géolocalisation, mise à jour automatique des applications, lecture automatique des vidéos etc. (Source : ADEME)
- Utilisez les espaces de partage de votre espace entreprise ou les sites de dépôt temporaire plutôt que d'envoyer une pièce jointe par email (Source : ADEME)
- Placez votre serveur dans une salle fraîche et ventilée. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
- Paramétrez vos imprimantes pour une impression par défaut en recto-verso, noir et blanc et en mode brouillon. (Source : ADEME)

Equipements & Travaux

- Remplacez vos ordinateurs professionnels fixes par des ordinateurs portables**, si votre utilisation le permet. (Source : ADEME)
➤ Economies max : 60% de la consommation des équipements susmentionnés
- Orientez l'achat d'équipements de bureau vers des appareils à faible consommation électrique**, via les indications données par les labels de performance. (Source : ADEME)
➤ Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des compteurs d'énergie au niveau des prises.** (Source : ADEME)
➤ Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des multiprises à interrupteur pour extinction après chaque utilisation**, car lorsque les appareils sont éteints mais branchés, une consommation résiduelle demeure. (Source : ADEME)
➤ Investissement : € (0-3 000€)
- Lors d'un remplacement d'équipement, consultez le guide TopTen pour vous guider dans votre achat** (liste des équipements les moins consommateurs en énergie sur le marché).

Légende

Concerne les salariés

Concerne l'entreprise

Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

QUELQUES CHIFFRES

- Près de **30% des véhicules de transport** ne circulent pas complets.
- Environ **30% de la population Française** déclare **souffrir de nuisances sonores nocturnes, souvent causées par les transports** et les livraisons dans les zones urbaines.
- Le secteur des transports représente aujourd'hui **35% du total des gaz à effet de serre émis en France.**

LES ENJEUX DE LA FILIERE

- **Réduction des quantités d'emballages** (emballages autour du produit, palettes, film plastique etc.)
- **Diminution du nombre d'accidents** du travail (72 pour 1000 salariés en 2014) et des **risques psychosociaux** des salariés

INITIATIVES RSE MISES EN PLACE

- **Réduction du nombre de trajets effectués à vide** par les véhicules, en optimisant la logistique. Des applications telles que Trucknet proposent des solutions d'échanges de fret entre sociétés. L'application met en relation les transporteurs pour faire correspondre des trajets effectués à vide à des besoins d'acheminement d'une autre entreprise
- Mise en place de **livraisons de nuit** pour ne pas gêner les riverains, pour réduire l'encombrement du trafic et pour optimiser le rendement énergétique de son véhicule
- **Labellisation Certibruit** qui valorise les efforts effectués en matière de livraison silencieuse la nuit
- Pratique de **l'éco-conduite** qui réduit considérablement les émissions de CO2 dans l'air et qui permet également de faire des économies de carburant
- **Sensibilisation de ses collaborateurs aux risques musculaires et aux accidents du travail** grâce à l'intervention de coachs sportifs, de diététiciens, ou encore d'ostéopathes
- Utilisation **d'emballages 100% recyclables ou réutilisables**
- **Suppression des emballages plastiques autour des denrées alimentaires**





ANNEXE

Entreprises concernées par la filière (1/3)

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Autres commerces de détail sur éventaires et marchés (4789Z)
Services de déménagement (4942Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac (4635Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau (4666Z)
Commerce de gros d'équipements automobiles (4531Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques (4646Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services (4669C)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes (4671Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures (4642Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires (4676Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail (4621Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques (4675Z)
Autres transports routiers de voyageurs (4939B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes (4631Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande (4632B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques (4649Z)
Vente à domicile (4799A)
Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a. (4799B)
Location de camions avec chauffeur (4941C)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau (4665Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction (4673A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques (4638A)
Transports aériens de fret (5121Z)
Transports fluviaux de passagers (5030Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage (4674B)

Entreprises concernées par la filière (2/3)

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Vente à distance sur catalogue spécialisé (4791B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux (4624Z)
Transports fluviaux de fret (5040Z)
Activités de conditionnement (8292Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé (4639B)
Transports ferroviaires de fret (4920Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers (4643Z)
Services auxiliaires des transports terrestres (5221Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils (4662Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux (4672Z)
Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur événementiels et marchés (4782Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie (4674A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons (4634Z)
Transports maritimes et côtiers de passagers (5010Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil (4663Z)
Transports routiers de fret interurbains (4941A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie (4636Z)
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs (4910Z)
Vente à distance sur catalogue général (4791A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté (4645Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie (4648Z)
Transports routiers réguliers de voyageurs (4939A)
Transports urbains et suburbains de voyageurs (4931Z)
Transports par conduites (4950Z)
Entreposage et stockage frigorifique (5210A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants (4623Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices (4637Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers (4638B)
Transports maritimes et côtiers de fret (5020Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes (4622Z)

Entreprises concernées par la filière (3/3)

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Transports de voyageurs par taxis (4932Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration (4673B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication (4652Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles (4641Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien (4644Z)
Services auxiliaires des transports par eau (5222Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement (4664Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie (4632A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage (4647Z)
Transports aériens de passagers (5110Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés (4639A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris (4677Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels (4651Z)
Transports routiers de fret de proximité (4941B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique (4669A)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles (4633Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers (4669B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole (4661Z)
Services auxiliaires des transports aériens (5223Z)
Entreposage et stockage non frigorifique (5210B)
Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé (4690Z)
Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier (4632C)